

Engagement

Règlement sur les véhicules hors d'usage (VHU) – procédure législative achevée, exemption confirmée pour les véhicules historiques. Le 18 juin 2026, le Parlement européen a approuvé l'accord final sur le règlement relatif aux véhicules hors d'usage (VHU). Le 29 juin 2026, le [Conseil a également adopté formellement cet accord](#), achevant ainsi la procédure législative. Pour les véhicules historiques, le résultat est positif. Le nouveau règlement reconnaît expressément que les véhicules présentant un intérêt historique ainsi que leurs pièces doivent être exclus de son champ d'application afin de préserver le patrimoine culturel européen. Les véhicules historiques reconnus ne seront donc pas assimilés à des véhicules hors d'usage ordinaires et ne seront pas soumis aux obligations relatives au transfert de propriété, à l'exportation ou au traitement en fin de vie. Les propriétaires de véhicules historiques, les restaurateurs et les ateliers resteront toutefois soumis aux règles applicables en matière d'environnement, de sécurité, d'immatriculation, d'assurance et de contrôle technique. Le nouveau règlement sera prochainement publié au Journal officiel de l'Union européenne et deviendra applicable deux ans après son entrée en vigueur.

La FIVA remercie ses ANF pour leur soutien constant tout au long de cette procédure législative longue et importante. La FIVA suivra de près la mise en œuvre du nouveau règlement afin de veiller à ce que l'exemption accordée aux véhicules historiques et à leurs pièces soit correctement appliquée dans la pratique.

REACH (législation de l'UE sur les substances chimiques) – restriction concernant le chrome VI et le chromage. L'Agence européenne des produits chimiques ([ECHA](#)) a [lancé une consultation publique](#) de 60 jours sur la proposition de restriction du chrome hexavalent (chrome VI) au titre du règlement REACH. La date limite de soumission des observations est fixée au 17 août 2026. Pour la FIVA, la principale question est de savoir si les entreprises de chromage seront en mesure de respecter les valeurs limites définitives d'exposition des travailleurs et d'émissions dans l'environnement. La Commission européenne devrait élaborer un projet de texte juridique au premier ou au deuxième trimestre 2027. Les discussions entre les États membres ainsi qu'un éventuel vote du comité REACH sont attendus pour la fin de l'année 2027 ou le début de l'année 2028.

La FIVA participera à la consultation publique et poursuivra son dialogue avec les institutions européennes. Elle invite également les utilisateurs en aval à contribuer à cette consultation afin de mettre en évidence les conséquences de la restriction sur leurs activités. La FIVA invite par ailleurs les ANF et les acteurs du secteur des véhicules historiques à lui transmettre toute information ou étude complémentaire susceptible d'être soumise dans le cadre de la consultation publique, en particulier celles portant sur les incidences socio-économiques négatives attendues de la restriction.

Culture Compass de l'UE – la FIVA rencontre le Parlement européen et la Commission européenne. Le 1er juillet 2026, des [représentants de la FIVA ont participé à une réunion du MEP Historic Vehicles Group au Parlement européen à Bruxelles](#). La réunion, accueillie par le député européen Bernd Lange et à laquelle ont participé de nombreux députés européens, a porté sur les récentes évolutions législatives de l'Union européenne concernant le mouvement des véhicules historiques. La seconde partie des échanges a été consacrée à la place des véhicules historiques dans la politique culturelle de l'Union européenne, notamment dans le cadre du Culture Compass for Europe de la Commission européenne. Clint Tanti, chef de cabinet du commissaire Glenn Micallef, a présenté les travaux de la Commission dans ce domaine. Dans l'après-midi, la FIVA a également rencontré Petra Söderqvist, membre de l'équipe du commissaire Apostolos Tzitzikostas, chargée des questions relatives aux transports et au tourisme durable. Les échanges avec la Commission ont porté sur le rôle des véhicules historiques dans la promotion du tourisme local, de l'activité économique et de la mobilité au sein de l'Union européenne.

Pour la FIVA, cette évolution ouvre un dialogue important sur la manière dont les véhicules historiques peuvent être mieux reconnus dans le cadre de l'agenda culturel de l'Union européenne. La FIVA assurera le suivi des échanges avec les responsables rencontrés afin d'examiner des actions concrètes visant à renforcer la place des véhicules historiques dans la politique culturelle européenne.

Évolutions

Directive sur le contrôle technique périodique – lancement des négociations interinstitutionnelles finales. Le 2 juillet, les trilogues (négociations interinstitutionnelles entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne) ont débuté en vue de parvenir à un accord sur la révision de la directive relative au contrôle technique périodique à l'automne. La révision actuellement en cours ne modifie pas la définition existante des véhicules historiques et maintient la possibilité pour les États membres d'établir des règles spécifiques ainsi que des périodicités adaptées pour le contrôle technique des véhicules historiques.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (président), Hans Andersson, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářik et Bert Pronk. Gabriel Lecumberri, d'EPPA, travaille avec la Commission.